

CATALOGUE **FORMATION**

**SPECIAL
PROFESSIONS
DE SANTE**

2026

DEONTOLOGIE

RCP

RELATION
PATIENT



MACSF assurances
est certifiée QUALIOPi
au titre de ses actions
de formation depuis
le 18/03/22.

EDITO



1er assureur des professionnels de santé, nous protégeons et accompagnons aujourd'hui plus d'1 million de sociétaires de toutes les spécialités médicales et de toutes les professions paramédicales, libéraux et hospitaliers, dans l'ensemble des domaines de l'assurance et notamment celui de la responsabilité civile professionnelle.

L'ouverture annuelle de près de 4 000 déclarations de sinistres en responsabilité civile professionnelle, la connaissance de la réglementation et de la jurisprudence sont autant d'atouts qui nous permettent d'être reconnus comme un acteur majeur du risque médical.

Forts de cette expertise, nous avons à cœur de partager notre expérience en proposant des actions de formation de haute qualité dans les établissements de santé. Depuis plus de 50 ans, nous contribuons ainsi au développement des compétences de nos apprenants, les aidons à appréhender les principes fondamentaux et le périmètre de leur responsabilité et à identifier et prévenir les situations à risque pour la sécurité des patients.

Vous retrouverez dans ce catalogue les formations professionnelles que nous proposons aux établissements de santé. Nos formateurs proposent des programmes complets sur un large choix de thématiques. Ils peuvent également élaborer des programmes sur mesure et les adapter en fonction du public, des objectifs pédagogiques et des personnes en situation de handicap.

Nos points forts

- **Nos formations sont exclusivement réalisées par des collaborateurs de la MACSF, juristes spécialisés en droit de la santé ou cadres de santé.**
- **Elles sont proposées à tous les professionnels des établissements médicaux et médico-sociaux : médecins, sages-femmes, cadres de santé, IDE, IADE, IBODE, kinésithérapeutes, manipulateurs radio, aides-soignants, assistantes médicales, secrétaires médicales...**
- **Elles sont illustrées de situations réelles anonymisées issues de nos dossiers, de recommandations et de conseils pratiques.**
- **Toutes nos formations sont disponibles en Intra établissement, en présentiel ou en distanciel par visioconférence.**
- **Nos interventions sont proposées à des tarifs particulièrement attractifs qui incluent l'ensemble des frais, avec une facturation simplifiée.**

Espérant avoir le plaisir de collaborer prochainement avec vous.

**Nicolas Gombault
Directeur général délégué du Groupe MACSF**

WOW!

La satisfaction des apprenants est un critère essentiel pour nous permettre d'améliorer nos prestations

Résultats des évaluations de nos formations réalisées en 2023

- La formation a répondu à vos attentes ("Oui certainement" + "Plutôt oui") : **99 %**
- Avez-vous le sentiment d'avoir progressé dans la compréhension du sujet ("Oui certainement" + "Plutôt oui") : **99 %**
- Conseilleriez-vous cette formation ? ("Oui certainement" + "Plutôt oui") : **99 %**
- Quelle note globale attribuez-vous à cette formation ? (sur une échelle de 1 à 5, la note de 5 étant la plus élevée) : **4,6 / 5**

Nos formations, ce sont nos apprenants qui en parlent le mieux

Dispositions transitoires

- «Un grand merci pour cette formation très utile et intéressante, ludique et très bien animée.»
- «Intervenant très pédagogue, intéressant, qui s'appuie sur des cas concrets.»
- «L'expérience dans la profession constitue une réelle plus-value pour cette intervention.»
- «Formation complète et intéressante, menée de manière interactive. A permis d'apporter des précisions quant à notre champ de compétence actuel.»

La responsabilité du cadre de santé

- «Intervention qui m'a donné des réponses concrètes et adaptées à mon exercice professionnel.»
- «Formation qui m'a bien montré mon degré de responsabilité dans l'exercice de notre fonction. Les nombreux exemples sont illustratifs.»
- «Intervenant dynamique dont l'expertise est très appréciable.»

Le secret professionnel

- «J'ai suivi la formation en distanciel et même dans ces conditions, les explications étaient très claires. La formation est dense et donne envie d'aller plus loin.»

Réseaux sociaux : les bonnes pratiques

- «Intervention participative et attractive qui nous permet de prendre conscience de nos droits et nos devoirs sur les réseaux sociaux.»
- «Très bonne formation avec un langage simple et de nombreux exemples concrets de situations qui permettent de mieux comprendre ce qu'il ne faut pas faire.»
- «Formateur bon pédagogue, agréable à écouter, formation très claire, intéressante et interactive.»

NOS FORMATEURS

Juriste spécialisé en droit de la santé. Il a géré pendant de nombreuses années des dossiers de responsabilité médicale et de protection juridique avant de devenir formateur en droit de la santé auprès de professionnels de santé sur de multiples thématiques telles que la responsabilité professionnelle, les droits des patients ou l'annonce d'un dommage associé aux soins. Il est également rédacteur en chef de la Revue Responsabilité. Il a rédigé de nombreux articles sur la responsabilité médicale.

Germain Decroix



Titulaire d'un Master 2 en Droit des assurances et de la responsabilité. Elle a géré pendant de nombreuses années des contrats en responsabilité civile professionnelle et protection juridique. Elle se consacre depuis 12 ans à la coordination de projets transverses d'évolution de l'offre en responsabilité professionnelle et protection juridique. Elle travaille notamment sur la mise en place de garanties et services innovants. Elle assure également des formations auprès de professionnels de santé sur la responsabilité professionnelle.

Valérie Sanna



Cadre supérieur de santé IADE et titulaire d'un Diplôme d'Université en Gestion des risques dans la Prise en charge des patients en établissement de santé à l'Université Angers. Il est Expert en prévention des risques à la MACSF. Il assure également des formations auprès des professionnels de santé sur la responsabilité professionnelle.

Bruno Frattini

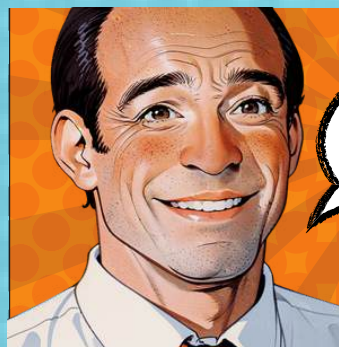


Catherine Blanc

Juriste expert à la MACSF, spécialisée en responsabilité médicale depuis 1989. Elle gère des dossiers de sinistres en responsabilité civile professionnelle. Elle siège en CCI depuis 2003 et est membre de l'AFIO (Association française d'identification odontologique). Elle assure également des formations auprès de professionnels de santé, notamment des étudiants, effectue des interventions lors de congrès, est chargée d'enseignement dans le cadre de DU d'expertise.



NOS FORMATEURS



David Baranger

David Baranger est titulaire d'un Master 2 en droit de la santé, d'un DU d'éthique médicale. Il est chargé d'enseignement à la faculté de droit de Paris V et assure régulièrement des formations auprès des professionnels de santé, notamment dans les facultés de médecine et les IFSI.

Titulaire d'un DEA en Droit de la responsabilité et d'un DESS en Droit de la Santé filière « Gestion hospitalière et produits pharmaceutiques ». Elle a géré pendant de nombreuses années des dossiers de sinistres en responsabilité civile professionnelle et est actuellement référent technique au sein du Service des sinistres Corporels de la MACSF. Elle assure également des formations auprès de professionnels de santé sur la responsabilité professionnelle.

Ana Sanchez



Didier Charles

Diplômé d'un DESS (ex Master 2) de Droit de la santé et avocat omis du Barreau des Hauts de Seine, Didier CHARLES est Responsable technique des sinistres Corporels Hauts En Jeux du groupe MACSF. Il exerce ses fonctions dans les domaines de la Responsabilité Civile Professionnelle et Privée ainsi qu'en Automobile. Il intervient comme enseignant sur des formations universitaires. Il est membre de la CCI PACA.

LES MODALITES DE NOS FORMATIONS

DURÉE

La durée de nos formations varie de 2h à 7h pour une journée complète.

TARIF

Nos tarifs varient selon la durée d'une formation : 800€ TTC la ½ journée et 1 400€ TTC la journée complète. Ils englobent l'ensemble des frais (déplacement et hébergement) de nos formateurs.

ACCESSIBILITÉ

Soucieux de développer une politique d'égalité des chances, nos formateurs s'engagent à mettre en œuvre des mesures d'accueil et d'accès des personnes en situation de handicap lors de leurs formations.

Pour cela, ils s'appuient sur les compétences de notre référente handicap et adaptent leurs interventions en fonction de la situation, en lien avec le responsable pédagogique de l'établissement.

DÉLAIS DE PRÉVENANCE

Le délai entre une demande de prestation et la date de sa réalisation est de 2 mois minimum.

LIEU DE FORMATION

En intra et/ou inter-établissement
En distanciel sur demande

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La satisfaction des apprenants est un critère essentiel qui nous permet d'améliorer nos prestations en permanence.

Une fiche d'évaluation est remise à chaque apprenant à l'issue des formations. Une évaluation à 6 mois est également réalisée.

CONTACT

Pour planifier une formation au sein d'un établissement de santé ou pour toute question, n'hésitez pas à contacter notre équipe pédagogique :

par e-mail à interventions-juristes@macsf.fr
ou par téléphone au 01 71 23 82 00

N° DRIETS : 11922156192

NOS FORMATIONS

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Gestion de plainte d'un patient	8
Traçabilité des soins	9
Responsabilité du cadre de santé	10
Responsabilité professionnelle des paramédicaux à l'hôpital	11
Responsabilité professionnelle du médecin à l'hôpital	12
Responsabilité professionnelle des sages-femmes à l'hôpital	13
Actes infirmiers au bloc opératoire	14
Compétences & responsabilité des aides-soignants	15
Compétences & responsabilité de l'IADE	16
Compétences & responsabilité des infirmières en service d'urgences	17
Responsabilité professionnelle des médecins du travail	18
Compétences & responsabilité des manipulateurs radio	19

DEONTOLOGIE

L'annonce du dommage associé aux soins	20
Réseaux sociaux & hôpital : Bonnes pratiques individuelles & collectives	21
Droit des patients en fin de vie	22
Secret professionnel, comment mieux le respecter	23
Laïcité à l'hôpital	24
Analyse & gestion de la violence en milieu de soins	25
Droit des résidents en EHPAD	26
Droit des patients hospitalisés	27





RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

INTERVENANT

Juriste spécialisé
en droit de la santé

GESTION DE PLAINTE D'UN PATIENT



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Analyse des connaissances des participants et des expériences personnelles de mise en cause.
Apports théoriques sur le circuit d'une plainte.
Présentation de cas concrets de procédure, d'expertise.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Panorama de la mise en cause de la responsabilité des médecins.
- Les différentes formes de responsabilité.
- Quels modes de preuve ?
- Le circuit de la plainte.
- Gestion d'une expertise.
- Conseils pratiques quand on fait l'objet d'une réclamation.

LES PLUS DE LA FORMATION

Un format permettant les échanges d'expérience.
Une présentation dynamique de l'évolution réglementaire.
Des cas pratiques réels permettant de mieux appréhender les principes mobilisés. Des conseils pour la mise en œuvre dans les établissements.

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître les différentes procédures offertes aux patients.
- Savoir bien réagir dans toutes les situations de mise en cause.
- Connaître les différents modes de preuve admis.
- Préparer sa participation à l'expertise.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Médecins (toutes spécialités, tous statuts), internes et chefs de clinique en exercice.
Groupe de 10 à 20 personnes maximum.

EN RÉSUMÉ

La fréquence de la mise en cause de la responsabilité professionnelle des médecins est variable d'une spécialité à l'autre mais est quasiment inévitable sur une carrière. Il s'agit d'une véritable épreuve pour le praticien concerné qui risque de mal la vivre et de ne pas adopter la bonne attitude. Cette formation est destinée à fournir la connaissance nécessaire sur les différentes procédures et leurs spécialités et constitue un entraînement pour être plus serein et efficace quand cela surviendra. Un médecin informé ne sera pas surpris par certains aspects de la procédure et évitera de commettre des erreurs au cours de celle-ci.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les différentes procédures auxquelles le praticien peut être confronté.
- Disposer des moyens de preuve efficaces.
- Apprendre les bonnes attitudes à adopter lors de la procédure, notamment lors de l'expertise.



RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

INTERVENANT

Juriste spécialisé
en droit de la santé

TRAÇABILITÉ DES SOINS



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques sur le droit de la preuve, présentation de situations où la traçabilité a été insuffisante et discussions autour de cas pratiques sur des traçabilités défectueuses ou adaptées.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Tous les professionnels de santé, libéraux ou salariés. Personnel administratif. Responsable des systèmes d'information.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Importance de la traçabilité pour la sécurité des soins et la sécurité juridique.
- Quelles preuves sont utilisées en droit de la santé ?
- Combien de temps conserver les dossiers patients ?
- Sur qui pèse la charge de la preuve ? Et quand le dossier n'est pas retrouvé ?
- Cas difficiles (appels téléphoniques, examens dynamiques, urgence...).
- L'accès du patient à ses données de santé.
- Réponse aux questions des participants sur leur propre traçabilité.

EN RÉSUMÉ

Il est de la responsabilité des professionnels de santé et des établissements d'organiser la traçabilité de l'ensemble des actes réalisés sur les patients ainsi que des données les concernant tout en veillant à la fois à leur conservation et à leur protection. Vu les risques en cas de carence (renversement de la charge de la preuve), une bonne connaissance des moyens de preuve admis (y compris ceux issus des nouvelles technologies) est nécessaire pour la constitution d'un dossier patient pertinent pour l'ensemble des utilisateurs.

LES PLUS DE LA FORMATION

Un format permettant les échanges d'expérience. Une présentation dynamique de l'évolution réglementaire. Des cas pratiques réels permettant de mieux appréhender les principes mobilisés. Des conseils pour la mise en œuvre dans les établissements.

COMPÉTENCES VISÉES

- Savoir constituer un dossier patient, choisir un support, les informations à conserver, déterminer combien de temps les conserver, que faire en cas de demande d'accès aux données de santé ?
- Être responsable de la traçabilité des soins et sensibilisé aux conséquences d'une traçabilité défectueuse ou insuffisante.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les bases du droit de la preuve. Être capable de constituer un dossier patient répondant aux attentes de tous les utilisateurs.
- Savoir répondre à une demande d'accès aux données de santé.



RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

INTERVENANT

Juriste spécialisé
en droit de la santé

RESPONSABILITÉ DU CADRE DE SANTÉ



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Acquisition de connaissances sur la réglementation en vigueur. Présentation des dernières jurisprudences et discussions autour de cas pratiques.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Missions des cadres de santé. Analyse des risques liés à l'activité de soins.
- Présentation de cas de mise en cause de la responsabilité d'un cadre (du management du personnel à l'organisation des soins dans l'unité).
- Réglementation professionnelle des personnels encadrés.
- Principes de la responsabilité.
- Organisation et importance de la traçabilité.
- Réponse aux questions des participants.

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître sa responsabilité en tant que cadre de santé.
- Identifier les différentes situations de mise en cause de la responsabilité du cadre : management, organisation des soins, gestion des moyens, traçabilité, relation avec les autres intervenants.
- Savoir prévenir ces différentes situations à risque.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Cadres de santé faisant fonction de cadres, étudiants cadres, dans tout établissement, tout service. Pas de prérequis.

EN RÉSUMÉ

Le cadre de santé est sorti de son métier initial de soignant au profit de missions très spécifiques qu'il convient de bien définir. Chacune de ses missions est susceptible d'engager la responsabilité du cadre tant à l'égard des patients pour la qualité de l'organisation des soins que des agents qu'il encadre et enfin de sa hiérarchie devant laquelle il doit répondre. La position intermédiaire du cadre d'unité le met souvent en situation délicate et il devra alors se protéger par une attitude adaptée.

LES PLUS DE LA FORMATION

Un format permettant les échanges d'expérience.
Une présentation dynamique de l'évolution réglementaire.
Des cas pratiques réels permettant de mieux appréhender les principes mobilisés.
Des conseils pour la mise en œuvre dans les établissements.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître l'étendue des missions des cadres de santé et les cas de mise en cause de leur responsabilité.
- Être capable de mettre en place les actions de prévention adaptées et de prouver que l'ensemble des missions a bien été réalisé.



RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

INTERVENANT

Juriste spécialisé
en droit de la santé

RESPONSABILITÉ DES PARAMÉDICAUX À L'HÔPITAL



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Présentation dynamique basée sur des cas réels.

Analyse d'affaires jugées dont on dégagera des conseils pratiques.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Données qualitatives et quantitatives sur la responsabilité des paramédicaux.
- Les principaux reproches formulés contre les paramédicaux.
- Les différentes responsabilités et leurs conditions.
- Leçons à tirer des dernières jurisprudences relatives aux paramédicaux.
- Trucs et astuces pour améliorer sa défense.

LES PLUS DE LA FORMATION

Un format permettant les échanges d'expérience.
Une présentation dynamique de l'évolution réglementaire.
Des cas pratiques réels permettant de mieux appréhender les principes mobilisés.
Des conseils pour la mise en œuvre dans les établissements.

COMPÉTENCES VISÉES

- S'approprier les principes de la responsabilité professionnelle.
- Savoir identifier les moments à risque.
- Connaître ses limites de compétence et les risques de dépassements.
- Apprendre à se positionner au sein de l'équipe.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Tous les paramédicaux, dont : Infirmiers, aides-soignants, AP, kinésithérapeutes, manipulateur radio, ASH.
Pas de prérequis.

EN RÉSUMÉ

Le nécessaire travail en équipe rend difficile l'appréciation des responsabilités des uns et des autres. Les paramédicaux se sentent souvent protégés par leur statut en exerçant sous l'autorité du médecin ou de leur encadrement. Dans ce contexte il est nécessaire de clarifier le niveau de responsabilité pesant sur chacun à l'aide de la réglementation professionnelle et de nombreux cas de jurisprudence. Les données statistiques permettent de comprendre l'ampleur du phénomène et l'analyse des mises en cause identifie les moments les plus à risque dans son exercice professionnel.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- S'approprier les principes de responsabilité professionnelle des paramédicaux.
- Apprendre à identifier les moments à risque dans la prise en charge des patients.



RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

INTERVENANT

Juriste spécialisé
en droit de la santé

RESPONSABILITÉ DU MÉDECIN À L'HÔPITAL



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Analyse d'affaires jugées dont on dégagera des conseils pratiques. Échanges d'expérience.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Données actualisées sur la responsabilité médicale (qualitatives et quantitatives).
- Analyse des sources de mécontentement des patients et des objectifs des réclamations.
- Principes de la responsabilité médicale.
- Circuit d'une réclamation (amiable, CCI, civile, pénale, ordinale).
- Leçons à tirer des dernières jurisprudences.
- Trucs et astuces pour améliorer sa défense.

LES PLUS DE LA FORMATION

Un format permettant les échanges d'expérience.
Une présentation dynamique de l'évolution réglementaire.
Des cas pratiques réels permettant de mieux appréhender les principes mobilisés.
Des conseils pour la mise en œuvre dans les établissements.

COMPÉTENCES VISÉES

- S'approprier les principes de la responsabilité médicale.
- Limiter l'exposition au risque de mise en cause.
- Savoir faire face à une réclamation de patient.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Médecins (toutes spécialités), internes et chefs de clinique en exercice. Pas de prérequis.

EN RÉSUMÉ

Une bonne connaissance des règles de la responsabilité médicale à l'hôpital est nécessaire pour un exercice serein et sécurisé. La formation initiale sur ce point est incomplète et des apports sont nécessaires. La formation proposée permet d'appréhender la réalité quantitative et qualitative de la responsabilité (selon la spécialité) et de déterminer les situations les plus exposées aux réclamations des patients. Avec l'analyse d'affaires jugées, il sera dégagé des conseils pratiques afin d'être en mesure de se défendre en cas de mise en cause de sa responsabilité.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender la réalité quantitative et qualitative de la responsabilité médicale.
- Déterminer les situations les plus exposées aux réclamations des patients.



RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

INTERVENANT

Juriste spécialisé
en droit de la santé

RESPONSABILITÉ DES SAGES-FEMMES À L'HÔPITAL



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Présentation des données issues de la littérature.

Analyse d'affaires jugées dont on dégagera des conseils pratiques. Études de cas réels.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Données qualitatives et quantitatives sur la responsabilité des sages-femmes.
- Les 4 caractéristiques du risque en gynécologie-obstétrique.
- Les principaux reproches formulés contre les sages-femmes.
- Les différentes responsabilités et leurs conditions. Influence du statut (libéral, salarié) sur la responsabilité.
- Importance de la traçabilité dans les dossiers.
- Leçons à tirer des dernières jurisprudences relatives aux sages-femmes.
- Trucs et astuces pour améliorer sa défense.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Sages-femmes, cadres sages-femmes, étudiants sages-femmes. Pas de prérequis.

EN RÉSUMÉ

L'obstétrique est le domaine dans lequel les accidents ont le plus d'impact pour les victimes et les professionnels impliqués. La place de la sage-femme dans l'équipe obstétricale évolue, et sa responsabilité avec. Il est ainsi important de connaître le niveau de responsabilité de chacun ainsi que les moments les plus à risque d'erreur et donc de condamnation. Les principes de la responsabilité professionnelle ainsi que leur application particulière dans les dossiers de grossesse et d'accouchement doivent être connus des professionnels pour leur exercice quotidien. Le suivi de grossesse, l'échographie et la gynécologie médicale sont également des activités dans lesquelles les sages-femmes peuvent voir leur responsabilité recherchée.

LES PLUS DE LA FORMATION

Un format permettant les échanges d'expérience. Une présentation dynamique de l'évolution réglementaire.
Des cas pratiques réels permettant de mieux appréhender les principes mobilisés.
Des conseils pour la mise en œuvre dans les établissements.

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître sa responsabilité en tant que sage-femme.
- Savoir identifier les moments à risque.
- Connaître ses limites de compétence et les risques de dépassements.
- Apprendre à se positionner au sein de l'équipe.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Actualiser ses connaissances sur les principes de responsabilité professionnelle.
- Apprendre à identifier les moments à risque dans la prise en charge des patientes.



RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

INTERVENANT

Juriste spécialisé
en droit de la santé

ACTES INFIRMIERS AU BLOC OPÉRATOIRE



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Conférence présentielle, apports théoriques et étude de cas fournie par les participants et/ou le formateur.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- L'évolution réglementaire au bloc opératoire.
- Analyse d'exemples issus de la jurisprudence.
- Statistiques sur la responsabilité professionnelle des soignants.
- Présentation des accidents au bloc opératoire.
- Apprendre à distinguer les différentes responsabilités.
- Les principes de la responsabilité.

LES PLUS DE LA FORMATION

Un format permettant les échanges d'expérience.
Une présentation dynamique de l'évolution réglementaire.
Des cas pratiques réels permettant de mieux appréhender les principes mobilisés.
Des conseils pour la mise en œuvre dans les établissements.

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître et faire respecter les limites de compétence au bloc opératoire.
- Connaître sa responsabilité en tant qu'IDE au bloc opératoire.
- Savoir analyser les situations de responsabilité et mettre en œuvre les mesures préventives.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Infirmières diplômées d'Etat exerçant au bloc opératoire. Prérequis : remplir les conditions d'ancienneté fixées par la réglementation.

EN RÉSUMÉ

La réglementation permet aux IDE ayant une expérience suffisante au bloc, de réaliser l'ensemble des actes infirmiers au bloc opératoire sous réserve de suivre, avant le 31 décembre 2031, une formation de 21 H, dont 2 H intitulées « Champ de compétence pour l'infirmier autorisé ». La formation proposée traite de cette partie. Elle décrit à la fois les compétences réglementaires actuelles des différents intervenants au bloc mais également les principes et les situations de responsabilité en cas d'incident opératoire.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les compétences réglementaires au bloc opératoire.
- Savoir analyser et traiter les situations les plus fréquentes de glissement de tâche.
- Connaître les principes de la responsabilité des soignants et de la répartition de la responsabilité au sein d'une équipe.
- Savoir analyser les situations de responsabilité et mettre en œuvre les mesures préventives.



RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

INTERVENANT

Juriste spécialisé
en droit de la santé

COMPÉTENCES & RESPONSABILITÉ DE L'AIDE-SOIGNANTE



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Conférence présentielle, apports théoriques et étude de cas
fournis par les participants et/ou le formateur.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Aides-Soignants, cadres de santé, formateurs en IFAS.
Pas de prérequis.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Recueil des souhaits des participants, évaluation de leurs connaissances et besoins.
- Présentation du décret du 23 juillet 2021 sur les compétences des aides-soignants.
- Détermination des soins courants et des soins aigus.
- Présentation quantitative et qualitative de la responsabilité des soignants en France.
- Les différentes responsabilités (administrative, pénale, disciplinaire) et leurs conditions de mise en oeuvre respectives.
- Les infractions pénales utilisées contre les aides-soignants (secret professionnel, non-assistance à personne en péril, homicide et blessures involontaires, mise en danger d'autrui).
- Les différentes sources de responsabilité : faute personnelle, faute d'organisation, faute d'encadrement.
- Règles de répartition de la responsabilité au sein d'une équipe, avec les autres professionnels de santé (AP, IDE, cadres...).
- Importance de la traçabilité afin de pouvoir répondre de ses actes.
- Etude de cas de mise en cause de la responsabilité d'aides-soignants issus des dossiers de la MACSF et principaux cas de jurisprudence.
- Conseils de prévention.

EN RÉSUMÉ

Le décret du 23 juillet 2021 a modifié en profondeur le champ de compétence des aides-soignants, leur permettant désormais de travailler en dehors de la présence d'une infirmière. La distinction entre les soins courants de la vie quotidienne et les soins aigus est désormais au centre de la définition des compétences des différents soignants. La formation apporte toutes les précisions utiles afin de détecter et réduire les glissements de tâche. Cette extension du champ de compétence des AS a pour conséquence l'augmentation importante de leur responsabilité professionnelle dont les fondamentaux, les contours et la répartition sont précisés afin de sécuriser et rendre plus serein l'exercice professionnel, quelle que soit la structure où l'aide-soignant exerce.

LES PLUS DE LA FORMATION

Un format permettant les échanges d'expérience. Une présentation dynamique de l'évolution réglementaire. Des cas pratiques réels permettant de mieux appréhender les principes mobilisés. Des conseils pour la mise en oeuvre dans les établissements.

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître le champ de compétence des aides-soignants.
- Avoir un bon positionnement entre infirmier et aide-soignant.
- Être en capacité de détecter les situations de responsabilité des aides-soignants et connaître les règles de répartition de la responsabilité.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître le champ de compétence des aides-soignants et ses conséquences organisationnelles.
- Connaître les principes de la responsabilité professionnelle des aides-soignants.
- Limiter l'exposition au risque de mise en cause.
- Savoir faire face à une plainte du patient ou de sa famille.



RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

INTERVENANT

Juriste spécialisé
en droit de la santé

COMPÉTENCES & RESPONSABILITÉ DE L'IADE

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Conférence présentielle, apports théoriques et étude de cas fournie par les participants et/ou le formateur.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Présentation du décret du 10 mars 2017 sur les compétences des IADE.
- La responsabilité en anesthésie-réanimation.
- Les différentes responsabilités et leurs conditions de mise en œuvre respectives.
- Les infractions pénales utilisées contre les IADE (non-assistance à personne en péril, homicide et blessures involontaires, mise en danger d'autrui).
- Les différentes sources de responsabilité : faute personnelle, faute d'organisation, faute d'encadrement.
- Règles de répartition de la responsabilité au sein d'une équipe, avec les autres professionnels de santé (MAR, IBODE, IDE, AS, cadres...).
- Importance de la traçabilité afin de pouvoir répondre de ses actes.
- Conseils de prévention.

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître le champ de compétence des IADE.
- Avoir un bon positionnement entre les différents membres de l'équipe opératoire.
- Être en capacité de détecter les situations de responsabilité des IADE et connaître les règles d'attribution et de répartition de la responsabilité.



PUBLIC & PRÉ-REQUIS

IADE, étudiants IADE, cadres d'anesthésie.
Pas de prérequis.

EN RÉSUMÉ

L'anesthésie-réanimation est une spécialité à haut risque d'accident et donc de mise en cause de la responsabilité des différents intervenants. Le décret n° 2017-316 du 10 mars 2017 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence des IADE a pour objet : « clarification et élargissement du champ d'exercice des IADE » et nécessite un décryptage afin de le mettre en pratique. La formation proposée décrit les compétences actuelles des IADE, précise les règles régissant la responsabilité professionnelle, présente les différentes mises en cause en anesthésie-réanimation, détaille des cas concrets et conclut par des conseils pratiques pour une mise en œuvre dans les services.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître le champ de compétence des IADE et ses conséquences organisationnelles
- Connaître les principes de la responsabilité professionnelle des IADE
- Déterminer la répartition des rôles et des responsabilités au sein de l'équipe opératoire
- Savoir faire face à une plainte du patient ou de sa famille.



RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

INTERVENANT

Juriste spécialisé
en droit de la santé

COMPÉTENCES ET RESPONSABILITÉS DES INFIRMIÈRES EN SERVICE D'URGENCES



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Conférence présentielle, apports théoriques et étude de cas
fournis par les participants et/ou le formateur.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Recueil des souhaits des participants, évaluation de leurs connaissances et besoins
- Présentation des spécificités de l'urgence
- Etude des textes régissant la profession et les missions spécifiques dans les situations d'urgences
- Répartition des rôles avec les autres intervenants (médecins, cadres, AS, ambulanciers...)
- Présentation quantitative et qualitative de la responsabilité des soignants en France
- Les différentes responsabilités (administrative, pénale, disciplinaire) et leurs conditions de mise en œuvre respectives
- Les infractions pénales utilisées contre les infirmières en service d'urgences (secret professionnel, non-assistance à personne en péril, homicide et blessures involontaires, mise en danger d'autrui)
- Les différentes sources de responsabilité : faute personnelle, faute d'organisation, faute d'encadrement
- Importance de la traçabilité afin de pouvoir répondre de ses actes
- Etude de situations vécues aux urgences : relations avec les forces de l'ordre, sorties contre avis médical, violence des patients et des accompagnants, gestion des biens en possession des patients, mineurs se présentant seuls...
- Conseils de prévention

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître le champ de compétence des infirmières en service d'urgences.
- Avoir un bon positionnement entre les différents membres de l'équipe.
- Être en capacité de détecter les situations de responsabilité des infirmières en service d'urgences et connaître les règles d'attribution et de répartition de la responsabilité.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Infirmiers, cadres infirmiers en service d'urgences

EN RÉSUMÉ

Accueil, identification, tri, orientation, application des protocoles, premiers soins...les missions des infirmières dans les services d'urgences sont multiples et chacune est source de responsabilité. Depuis plusieurs années, nous observons une concentration des urgences sur les centres 15 et les services hospitaliers à l'origine d'une très forte hausse du nombre d'actes mais avec des moyens très contraints. Cette formation rappelle les missions et responsabilités des différents intervenants dans un service d'urgence, permettant ainsi à chacun de mieux se positionner au sein de l'équipe. L'arrivée d'IPA dans ces services doit être prise en compte et pourrait modifier les équilibres actuels.

LES PLUS DE LA FORMATION

Un format permettant les échanges d'expérience.
Des cas pratiques réels permettant de mieux appréhender les principes mobilisés.
Des conseils pratiques et des formateurs spécialisés en droit médical et ayant une longue pratique professionnelle de gestion de contentieux.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître le champ de compétence des infirmières en service d'urgences et leurs conséquences organisationnelles
- Connaître les principes de la responsabilité professionnelle des infirmières
- Limiter l'exposition au risque de mise en cause
- Savoir faire face à une plainte du patient ou de sa famille



RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

INTERVENANT

Juriste spécialisé
en droit de la santé

RESPONSABILITÉ DU MÉDECIN DU TRAVAIL



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Conférence présentielle, apports théoriques et étude de cas fournies par les participants et/ou le formateur.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Recueil des souhaits des participants, évaluation de leurs connaissances et besoins.
- Rappels sur les compétences et les missions des médecins du travail.
- Présentation de la réglementation sur le fonctionnement des services de médecine du travail.
- Principes de la responsabilité médicale
- Importance de la traçabilité en médecine du travail (décret du 15 novembre 2022 relatif au dossier médical en santé au travail).
- Description du périmètre de la télé médecine du travail et des précautions à prendre.
- Etude des mises en cause des médecins du travail (visites périodiques, visites de reprise, visites à la demande, gestion des inaptitudes, actions de prévention TMS, RPS...).
- Rédaction des protocoles de répartition du travail avec les infirmières en santé au travail.
- La formation peut être adaptée, sur demande, aux médecins du travail des 3 fonctions publiques.

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître les missions des médecins du travail à l'issue des différentes réformes sur la santé au travail.
- Connaître les principes de la responsabilité médicale et leur application en santé au travail.
- Identifier les situations source de conflit et déterminer les actions de prévention à mettre en œuvre.
- Savoir gérer la réclamation d'un salarié ou d'un employeur.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Médecins du travail, internes en médecine du travail, médecins en cours de formation à la médecine du travail.
Pas de pré-requis.

EN RÉSUMÉ

Défini par le code du travail, l'exercice de la médecine du travail est très spécifique. A la fois conseiller de l'employeur et défenseur de la santé des salariés, il se retrouve fréquemment dans des situations difficiles qui nécessitent de bien connaître les prérogatives et responsabilités attachées à cet exercice professionnel. Si la responsabilité du médecin du travail obéit aux principes généraux de la responsabilité médicale dans ses activités de diagnostic et ses actions de prévention, elle diffère singulièrement quand il s'agit de rendre les différents avis et préconisations prévus par les textes. La pénurie maintenant bien installée de médecins du travail a conduit à une réorganisation complète du fonctionnement des services comprenant une nouvelle répartition des tâches avec les autres intervenants qui implique de faire des choix lourds de conséquences en termes de responsabilité.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les missions spécifiques du médecin du travail en regard de la réglementation.
- Connaître les principes de la responsabilité médicale.
- Déterminer les sources de conflit, tant avec les employeurs et les salariés, définir la bonne attitude.
- Connaître les différentes réformes (loi du 8 août 2016, décrets du 27 décembre 2016 et du 26 avril 2022) et en déduire des conséquences en termes de formation et d'organisation.



RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

INTERVENANT

Juriste spécialisé
en droit de la santé

COMPÉTENCES ET RESPONSABILITÉ DES MANIPULATEURS RADIO



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Conférence présentielle, apports théoriques et étude de cas fournis par les participants et/ou le formateur.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Recueil des souhaits des participants, évaluation de leurs connaissances et besoins.
- Présentation de la réglementation actuelle sur les compétences des manipulateurs.
- La responsabilité professionnelle en chiffres.
- Les différentes responsabilités et leurs conditions de mise en œuvre respectives.
- Les infractions pénales utilisées contre les manipulateurs (secret professionnel, non-assistance à personne en péril, homicide et blessures involontaires, mise en danger d'autrui).
- Les différentes sources de responsabilité : faute personnelle, faute d'organisation, faute d'encadrement.
- Règles de répartition de la responsabilité au sein de l'équipe, avec les autres professionnels de santé (Médecins, IDE, AS brancardiers...).
- Importance de la traçabilité afin de pouvoir répondre de ses actes.

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître le champ de compétence des manipulateurs.
- Avoir un bon positionnement entre les différents membres de l'équipe en radiologie et radiothérapie.
- Être en capacité de détecter les situations de responsabilité des manipulateurs et connaître les règles d'attribution et de répartition de la responsabilité.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Manipulateurs, élèves manipulateurs, cadres de radiologie ou de radiothérapie. Pas de prérequis.

EN RÉSUMÉ

La radiologie, la radiothérapie et la médecine nucléaire font l'objet de bouleversements en lien avec l'évolution technologique extrêmement rapide. Cela a pour conséquence une nouvelle répartition des tâches et des responsabilités. Le décret du 5 décembre 2016, complété par ceux du 4 juin 2018 et du 21 mai 2019, a profondément modifié les contours du métier en créant notamment un rôle propre pour les manipulateurs. La formation proposée décrit les compétences actuelles des manipulateurs, précise les règles régissant la responsabilité professionnelle, présente les différentes mises en cause en radiologie, explorations fonctionnelles, médecine nucléaire et radiothérapie en détaillant des cas concrets et conclut par des conseils pratiques pour une mise en œuvre dans les services.

LES PLUS DE LA FORMATION

Un format permettant les échanges d'expérience. Une présentation dynamique de l'évolution réglementaire. Des cas pratiques réels permettant de mieux appréhender les principes mobilisés. Des conseils pour la mise en œuvre dans les établissements.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître le champ de compétence des manipulateurs et ses conséquences organisationnelles.
- Connaître les principes de la responsabilité professionnelle des manipulateurs.
- Déterminer la répartition des rôles et des responsabilités au sein d'une équipe.
- Savoir faire face à une plainte du patient ou de sa famille.



INTERVENANT
Juriste spécialisé
en droit de la santé

DEONTOLOGIE

ANNONCE DU DOMMAGE ASSOCIÉ AUX SOINS

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Acquisition de connaissances sur la réglementation en vigueur. Présentation des dernières jurisprudences et discussions autour de cas pratiques.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Constats préliminaires sur les pratiques.
- Cadre juridique de l'annonce.
- Gestion des cas particuliers (accidents sériels, décès, patients présentant des troubles cognitifs).
- Présentation du guide HAS « annonce d'un dommage associé aux soins ».
- Préparation d'une annonce en petit groupe autour de cas concrets.
- Présentation de l'annonce par les participants et débriefing.
- Conseils pratiques et mises en oeuvre.

LES PLUS DE LA FORMATION

Une présentation synthétique des principes applicables et des devoirs de chacun. Des études de cas réels en phase avec les réalités de terrain. Des conseils pour définir des règles de fonctionnement dans la pratique quotidienne. Des formateurs répondant en direct aux questions des participants.

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître les enjeux de la réalisation d'une annonce d'un dommage associé aux soins.
- Savoir réaliser une bonne annonce.
- Respecter les différentes étapes pour éviter les erreurs.
- Répondre aux exigences réglementaires et de certification.



PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Médecins (toutes spécialités), internes et chefs de clinique, cadres, directeurs, responsables qualité. Groupes de 10 à 20 personnes.

EN RÉSUMÉ

La loi Kouchner (2002) demande aux médecins d'annoncer aux patients tous les dommages liés aux soins, quelle qu'en soit la cause. Consciente des difficultés liées à cette pratique, notamment en raison de son aspect émotionnel, la HAS fournit une aide précieuse à travers un guide et demande aux établissements d'établir une véritable politique d'annonce. Il s'agit par ailleurs d'un critère de certification des établissements de santé. Le praticien vit souvent l'accident médical comme un échec, il est donc nécessaire qu'il soit formé pour que son annonce soit apaisée. Quant au patient, une annonce bien faite lui permettra de mieux vivre les conséquences du dommage et le rendra moins revendicatif.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Prendre conscience des enjeux de la réalisation d'une annonce de dommage associé aux soins.
- Aider à respecter les exigences réglementaires et de certification.
- Apprendre à réaliser une bonne annonce.



INTERVENANT
Juriste spécialisé
en droit de la santé

DEONTOLOGIE

DROIT DES PATIENTS EN FIN DE VIE

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Acquisition de connaissances sur la réglementation en vigueur. Présentation des dernières jurisprudences et discussions autour de cas pratiques.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Réglementation sur les droits des patients en fin de vie.
- Réglementation des directives anticipées.
- Réglementation de la désignation d'une personne de confiance.
- Cas de l'arrêt des traitements.
- Cas de l'arrêt de l'alimentation et de l'hydratation.
- Foire aux questions les plus souvent posées.
- Approche internationale.

LES PLUS DE LA FORMATION

Une présentation synthétique des principes applicables et des devoirs de chacun. Des études de cas réels en phase avec les réalités de terrain. Des conseils pour définir des règles de fonctionnement dans la pratique quotidienne. Des formateurs répondant en direct aux questions des participants.

COMPÉTENCES VISÉES

- Être en capacité de gérer une situation de fin de vie avec l'équipe et la famille.
- Disposer des repères nécessaires à la prise de décision.
- Savoir mettre en œuvre les procédures réglementaires et organiser la désignation de la personne de confiance et le recueil des directives anticipées.



PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Médecins et soignants pouvant être confrontés à une situation de fin de vie.

EN RÉSUMÉ

Les lois successives relatives à la fin de vie ont considérablement modifié le paysage réglementaire mais également le regard sur ces situations difficiles. Ce nouveau cadre reste peu connu des patients et des soignants alors qu'il permet d'apaiser les conflits les plus fréquents. Afin que les souhaits du patient soient au mieux pris en compte, il est nécessaire qu'ils soient recueillis en amont (directives anticipées) tout en précisant au patient qu'ils pourraient ne pas être systématiquement respectés.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître le cadre réglementaire actuel de la fin de vie.
- Être capable de gérer les demandes des patients, des personnes de confiance et des familles, tout en préservant la dignité du patient.



INTERVENANT
Juriste spécialisé
en droit de la santé

DEONTOLOGIE

SECRET PROFESSIONNEL



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Rappel des principes applicables et des principales exceptions.

Des études de cas concrets et complexes où le respect du secret paraît difficile.

Des conseils adaptés à chaque situation.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Les raisons du secret, les origines.
- Les règles relatives au secret, au devoir de réserve, à la discrétion.
- Les principales exceptions.
- Les cas complexes (conflits juridiques et éthiques).
- Les sanctions du non-respect du secret.
- Le secret partagé (quelles informations ? avec qui ?).
- Nouvelles technologies et secret (internet, réseaux sociaux, objets connectés).

Une présentation synthétique des principes applicables et des devoirs de chacun. Des études de cas réels en phase avec les réalités de terrain. Des conseils pour définir des règles de fonctionnement dans la pratique quotidienne. Des formateurs répondant en direct aux questions des participants.

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître les principes du secret professionnel et ses exceptions.
- Connaître le cadre juridique du secret partagé.
- Être en mesure de détecter les points faibles et d'y remédier.
- Être en conformité avec les exigences réglementaires (loi de santé 2016) notamment concernant la digitalisation et les nouvelles pratiques (MSP).

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Tous les professionnels des structures de soin (administratifs, médicaux et paramédicaux, techniques).

EN RÉSUMÉ

Les exigences en matière de secret professionnel sont très fortes en France et concernent tous les intervenants dans le système de santé. Un rappel des principes et des exceptions est nécessaire pour être capable de préserver les données confiées. Mais l'information doit pouvoir circuler au sein des équipes et les contours du secret partagé, revus par la loi santé de 2016, doivent être connus de tous les acteurs. La généralisation des dossiers patients informatisés, les échanges de données par messagerie, la médecine de parcours, les maisons de santé questionnent sur l'application des règles à ces nouvelles pratiques et des solutions pragmatiques seront proposées.

LES PLUS DE LA FORMATION

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Actualiser ses connaissances sur le secret professionnel et ses nombreuses exceptions.
- Apprendre à détecter des risques de violation du secret dans les secteurs représentés.
- Savoir prendre les mesures pour être en conformité avec les exigences réglementaires.



INTERVENANT
Juriste spécialisé
en droit de la santé

DEONTOLOGIE

RÉSEAUX SOCIAUX ET HÔPITAL



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Échanges d'expériences personnelles. Études de cas issues de pratiques signalées. Conseils pratiques. Mise à disposition de solutions promues par d'autres établissements.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Introduction à la « notion de réseau ».
- Présentation des réseaux sociaux.
- Les risques de dérive illustrés de situations concrètes.
- Le devoir de réserve.
- La discrétion professionnelle et le secret professionnel.
- La rumeur.
- Recommandations concrètes (web vigilance et «hôpital web responsable»)
- Présentation de solutions provenant d'établissements.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Tous les professionnels hospitaliers (administratifs, médicaux et paramédicaux, techniques).

EN RÉSUMÉ

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication et les réseaux sociaux ont révolutionné notre environnement et impactent de plus en plus le monde hospitalier. Les patients, les familles et de nombreux professionnels utilisent leur smartphone au sein des hôpitaux. Ces usages peuvent toutefois conduire à des dérives notamment sur le plan de la confidentialité et du secret professionnel. Avec le rappel des règles de bonne conduite, du cadre légal et réglementaire et l'analyse de situations du mésusage, il sera dégagé des conseils pratiques d'une utilisation web responsable.

Une présentation synthétique des principes applicables et des devoirs de chacun. Des études de cas réels en phase avec les réalités de terrain. Des conseils pour définir des règles de fonctionnement dans la pratique quotidienne. Des formateurs répondant en direct aux questions des participants.

LES PLUS DE LA FORMATION

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître les règles de bon usage des Réseaux Sociaux.
- Connaître leur cadre légal et réglementaire.
- Savoir mettre en œuvre les actions préventives et correctives.
- Savoir réagir de manière adaptée en cas de déviance.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Apprendre à maîtriser la pratique des réseaux sociaux.
- S'approprier les règles de bons usages.
- Identifier les risques de mauvaises pratiques et dérives.
- Définir le cadre juridique.
- Promouvoir le dispositif « l'hôpital web responsable ».

DEONTOLOGIE

INTERVENANT

Juriste spécialisé
en droit de la santé

LAÏCITÉ À L'HÔPITAL



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Conférence présentielle, apports théoriques et étude de cas fournie par les participants et/ou le formateur.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Présentation du décret du 10 mars 2017 sur les compétences des IADE.
- La responsabilité en anesthésie-réanimation.
- Les différentes responsabilités et leurs conditions de mise en œuvre respectives.
- Les infractions pénales utilisées contre les IADE (non-assistance à personne en péril, homicide et blessures involontaires, mise en danger d'autrui).
- Les différentes sources de responsabilité : faute personnelle, faute d'organisation, faute d'encadrement.
- Règles de répartition de la responsabilité au sein d'une équipe, avec les autres professionnels de santé (MAR, IBODE, IDE, AS, cadres...).
- Importance de la traçabilité afin de pouvoir répondre de ses actes.
- Conseils de prévention.

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître le champ de compétence des IADE.
- Avoir un bon positionnement entre les différents membres de l'équipe opératoire.
- Être en capacité de détecter les situations de responsabilité des IADE et connaître les règles d'attribution et de répartition de la responsabilité.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

IADE, étudiants IADE, cadres d'anesthésie.
Pas de prérequis.

EN RÉSUMÉ

L'anesthésie-réanimation est une spécialité à haut risque d'accident et donc de mise en cause de la responsabilité des différents intervenants. Le décret n° 2017-316 du 10 mars 2017 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence des IADE a pour objet : « clarification et élargissement du champ d'exercice des IADE » et nécessite un décryptage afin de le mettre en pratique. La formation proposée décrit les compétences actuelles des IADE, précise les règles régissant la responsabilité professionnelle, présente les différentes mises en cause en anesthésie-réanimation, détaille des cas concrets et conclut par des conseils pratiques pour une mise en œuvre dans les services.

LES PLUS DE LA FORMATION

Une présentation synthétique des principes applicables et des devoirs de chacun (charte de la laïcité). Des études de cas réels en phase avec les réalités de terrain. Des conseils pour définir des règles de fonctionnement dans la pratique quotidienne. Des formateurs répondant en direct aux questions des participants.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître le champ de compétence des IADE et ses conséquences organisationnelles
- Connaître les principes de la responsabilité professionnelle des IADE
- Déterminer la répartition des rôles et des responsabilités au sein de l'équipe opératoire
- Savoir faire face à une plainte du patient ou de sa famille.



INTERVENANT
Juriste spécialisé
en droit de la santé

DEONTOLOGIE

ANALYSE ET GESTION DE LA VIOLENCE EN MILIEU DE SOINS



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Échanges d'expériences personnelles. Études de cas issues de pratiques signalées. Conseils pratiques. Mise à disposition de solutions promues par d'autres établissements.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Analyse des situations de violence en milieu de soins en France.
- Les particularités de l'hôpital ou de la médecine de ville.
- Les caractéristiques de la violence (heure, lieu, typologie, dommage subi, victimes, agresseurs...).
- Le harcèlement au sein de l'équipe (en option).
- Les éléments déclencheurs de la violence.
- Les suites à donner après l'agression (protection du collectif de travail, déclaration d'accident du travail, dépôt de plainte, convention Hôpital-Police-Justice).

COMPÉTENCES VISÉES

- Être capable de détecter les facteurs favorisant la violence.
- Savoir réagir en cas de violence avérée.
- Mettre en place des actions de prévention de la violence dirigée vers les soignants et les personnels de l'établissement.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Ensemble des soignants et des personnels administratifs au contact des patients. Cette formation peut être réalisée pour un établissement de soins, médico-social ou pour une structure libérale.

EN RÉSUMÉ

Aussi bien L'Observatoire National des Violences en milieu de Soins (ONVS) que l'Ordre des médecins (CNOM) observent dans leurs rapports respectifs un nombre important d'agressions dans le cadre du soin. Les formations initiales étant trop succinctes sur le sujet, une formation complémentaire est nécessaire. Celle-ci permet de mieux évaluer les situations de violence, de connaître les mesures de prévention et d'avoir les bons réflexes en cas d'agression.

LES PLUS DE LA FORMATION

Utilisation des données des observatoires.
Conseils pratiques de prévention.
Présentation des fiches pratiques de l'ONVS.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender le phénomène de la violence en milieu de soin.
- Apprendre à maîtriser les outils de prévention.
- Connaître les démarches à réaliser selon le type et la gravité de l'agression.

DEONTOLOGIE

DROIT DES RÉSIDENTS EN EHPAD

INTERVENANT

Juriste spécialisé en droit de la santé

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Conférence présentielle, apports théoriques et étude de cas fournis par les participants et/ou le formateur.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Recueil des souhaits des participants, évaluation de leurs connaissances et besoins.
- Rappels sur les droits des patients dans les structures de soins.
- Présentation des droits spécifiques des résidents (comparaison charte du patient hospitalisé et charte de la personne accueillie).
- Analyse de la signification de chacun de ces droits, de ses conséquences pratiques.
- Détermination des difficultés de mise en œuvre et des causes de celles-ci.
- Précisions sur les conséquences du non-respect de ces droits.
- Présentation des responsabilités encourues par les agents, l'encadrement, la direction.
- Gestion des conflits autour de ces droits avec les résidents et leur famille.
- Principes à mobiliser pour la rédaction du contrat d'hébergement et de la charte d'accueil.

LES PLUS DE LA FORMATION

Un format permettant les échanges d'expérience. Une présentation dynamique de l'évolution réglementaire. Des cas pratiques réels permettant de mieux appréhender les principes mobilisés. Des conseils pour la mise en œuvre dans les établissements.

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître le statut du résident en EHPAD, la nécessité et le contenu du contrat d'hébergement.
- Connaître les droits des résidents, définir leur déclinaison dans l'EHPAD, les moyens à mettre en œuvre, les formations à organiser.
- Identifier les situations source de conflit, avec les résidents et les familles et déterminer les actions de prévention à mettre en œuvre.
- Savoir gérer les réclamations, déterminer les actions correctives.



PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Directeur, médecins coordonnateurs, infirmières coordonnatrices, agents (soignants et administratifs). Pas de prérequis.

EN RÉSUMÉ

Le statut d'une personne hébergée en EHPAD est complexe puisqu'elle est dans son domicile tout en étant en situation de dépendance nécessitant soins et protection. Trouver un équilibre entre ces différents impératifs est complexe car les situations des résidents et les attentes des familles sont très différentes les unes des autres. L'attitude des différents intervenants auprès des résidents est souvent hétérogène, ce qui est source d'incompréhensions et de conflits. Afin de redonner du sens aux missions de chacun dans l'EHPAD et de respecter le cadre éthique, il est indispensable de définir un projet d'établissement axé autour des droits des résidents. Ceux-ci sont définis dans la réglementation relative aux patients et dans la charte de la personne hébergée. Cette formation va permettre de les rappeler, de discuter de leur mise en œuvre dans un EHPAD, d'éviter des situations de conflit et de savoir répondre aux reproches formulés.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les droits des patients dans leur diversité.
- Identifier les droits spécifiques des résidents d'EHPAD.
- Savoir fixer les priorités en cas de conflit d'intérêt / de valeur.
- Déterminer les modalités pratiques à mettre en œuvre pour être en mesure de respecter au mieux ces droits, définir les moyens à mobiliser, les mesures périodiques à mettre en place et les correctifs à apporter.

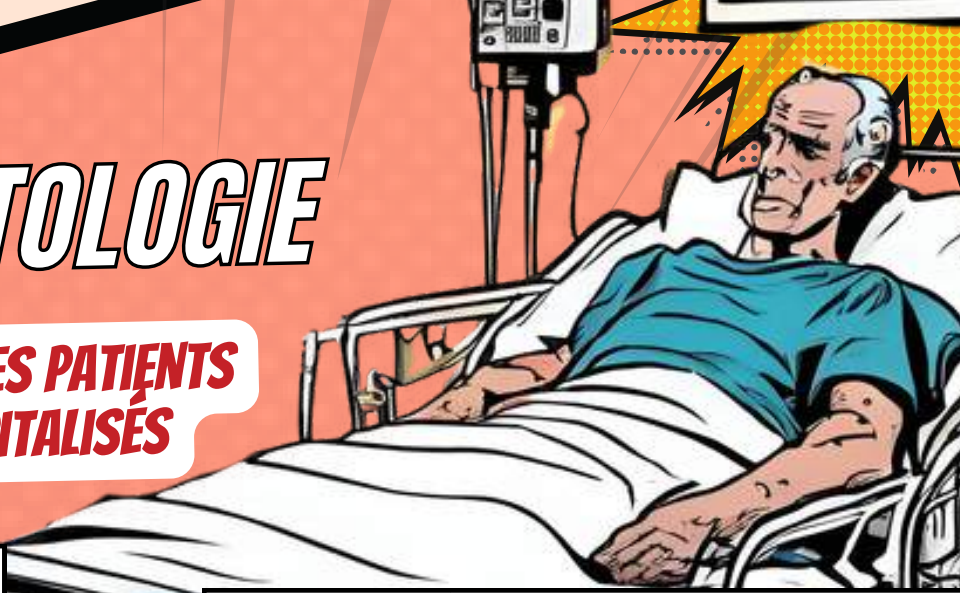


INTERVENANT

Juriste spécialisé
en droit de la santé

DEONTOLOGIE

DROIT DES PATIENTS HOSPITALISÉS



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Conférence présentielle, apports théoriques et étude de cas fournie par les participants et/ou le formateur.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Recueil des souhaits des participants, évaluation de leurs connaissances et besoins.
- Rappels sur les origines des droits des patients dans les structures de soins.
- Présentation des déclarations de principe communes à tous ces droits.
- Le consentement éclairé et le droit à l'information.
- L'accès direct aux informations relatives à sa santé.
- La réparation des accidents médicaux.
- Le respect de la confidentialité, du secret professionnel.
- Les droits des patients mineurs.
- Les droits des patients en fin de vie.

LES PLUS DE LA FORMATION

Un format permettant les échanges d'expérience. Une présentation dynamique de l'évolution réglementaire. Des cas pratiques réels permettant de mieux appréhender les principes mobilisés. Des conseils pour la mise en œuvre dans les établissements.

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître le statut du patient en établissement de santé, l'importance et le contenu de la charte du patient hospitalisé.
- Connaître les principaux droits des patients, définir leur déclinaison dans l'établissement, les priorités, les moyens à mettre en œuvre, les formations à organiser.
- Identifier les situations sources de conflit avec les patients et les familles et déterminer les actions de prévention à mettre en œuvre.
- Savoir gérer les réclamations, déterminer les actions correctives.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Médecins, cadres, soignants (IDE, AS...) personnel administratif (secrétariat, accueil, admissions,...), service qualité. Pas de prérequis.

EN RÉSUMÉ

Le statut d'une personne hospitalisée est complexe puisqu'elle est atteinte d'une pathologie, objet de son hospitalisation, tout en restant une personne autonome. Trouver un équilibre entre les impératifs de la bonne réalisation des soins et le respect des droits de la personne est difficile car les situations sont très différentes les unes des autres et les attentes également très variables. L'attitude des différents intervenants auprès des patients est souvent hétérogène, ce qui est source d'incompréhensions et de conflits. Afin de redonner du sens aux missions de chacun dans l'établissement et de respecter le cadre éthique, il est indispensable de définir un projet d'établissement axé autour des droits des patients. Ceux-ci sont définis dans la réglementation relative aux droits des patients (loi Kouchner) et dans la charte de la personne hospitalisée. Cette formation va permettre de les rappeler, de discuter de leur mise en œuvre dans un établissement, d'éviter des situations de conflit et de savoir répondre aux éventuels reproches formulés.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les origines et les fondamentaux des droits des patients.
- Identifier les principaux droits des patients et leurs contours.
- Savoir fixer les priorités en cas de conflit d'intérêt / de valeur.
- Déterminer les modalités pratiques à mettre en œuvre pour être en mesure de respecter au mieux ces droits, définir les moyens à mobiliser, les mesures périodiques à mettre en place et les correctifs à apporter.



MACSF assurances

Société d'Assurance Mutuelle - Entreprise régie par le Code des Assurances - Mandataire exclusif en opérations de banques et services de paiement immatriculé au Registre de l'ORIAS sous le numéro : 13004099 - SIREN n° 775 665 631 - Siège social : Cours du Triangle – 10 rue de Valmy 92800 PUTEAUX - **Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 90600 - 92919 LA DEFENSE CEDEX**